

Formulaire d'aide d'urgence

[Accéder au Formulaire](#)

Pour effectuer une demande d'aide d'urgence aux actifs victimes de catastrophe et d'intempéries, il faut remplir le formulaire suivant et joindre les pièces justificatives suivantes :

RIB personnel

Lorsqu'elle est établie, une **attestation de la Mairie** peut être jointe au dossier pour attester de la survenue de la catastrophe ou de l'intempérie.

Le formulaire est à adresser à l'Urssaf via l'espace personnel Urssaf en transmettant la demande par la rubrique : messagerie.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00